

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 1^e mai 2023, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier au 30 avril 2023
 - 5.3 Présentation et acceptation des états financiers 2022
 - 5.4 Rapport du Maire sur les états financiers 2022
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Syndicat canadien de la fonction publique, local 4929 : Lettre d'entente : Acceptation
 - 7.2 Fête de la Fidélité : Participation financière
 - 7.3 Droit de passage : Autorisation de signature
 - 7.4 Cyberattaque informatique : Suivi
 - 7.5 Motion de félicitations Authen-Tic
 - 7.6 Les Loups au Volant : Autorisation d'utilisation de la voie publique
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. VOIRIE

- 9.1 Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale : Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : Choix des travaux

10. SERVICES PUBLICS

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Adoption par résolution du deuxième projet de règlement 2023-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 »
- 12.2 Adoption par résolution du deuxième projet de règlement 2023-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 »
- 12.3 Adoption par résolution du deuxième projet de règlement 2023-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers»
- 12.4 Adoption par résolution du deuxième projet de règlement 2023-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications »
- 12.5 Avis de motion règlement 2023-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 »
- 12.6 Avis de motion règlement 2023-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 »
- 12.7 Avis de motion règlement 2023-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers»
- 12.8 Avis de motion règlement 2023-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications »
- 12.9 Demande de modification du règlement de zonage

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Montagne à Ouellet : Autorisation de signature d'une entente
- 13.2 Enduro La Doré : Demande de participation financière

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 15.2 Défi pissenlits 2023

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2023-05-081
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0
RÉSOLUTION 2023-05-082
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 3 avril 2023 tel que présenté.

POINT 4.1
RAPPORT DU MAIRE

J'ai eu diverses communications sur les dossiers en cours et à venir. Tout va bien. Je suis présent au bureau presque tous les avant-midis. Je fais également diverses rencontres à l'extérieur.

POINT 4.2
RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois mai 2023 selon leurs différents domaines d'intervention.

Lisa Boily a participé au comité de gestion.

Luc Bélanger a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et au comité de gestion. Il informe la population qu'il y aura une rencontre importante pour l'avenir de l'église lundi le 6 mai à 19h00.

Louise-Josée Doré a participé à la Journée des aînés, au comité de gestion et à une rencontre du Centre d'archives Domaine-du-Roy.

Michel Simard a participé au comité de gestion.

Hélène Gagnon a participé au comité de gestion.

France Chapdelaine a participé au comité de gestion, à une rencontre de la Table de concertation des aînés, et à une rencontre du Comité de coordination de la Table de concertation.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2023-05-083
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'avril 2023 de la Municipalité au montant de 117 135.60\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2
RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2023

Le maire dépose le rapport financier en date du 30 avril 2023.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2023-05-084

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Monsieur Marc Lévesque de Raymond Chabot Grant Thorthon présente les états financiers 2022 aux membres du conseil.

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte les états financiers 2022 tel que présentés par Raymond Chabot Grant Thornton et préparés par l'administration municipale.

POINT 5.4

RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2022

Le maire fait rapport sur les états financiers 2022.

POINT 6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1

RÉSOLUTION 2023-05-085

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, LOCAL 4929 : LETTRE D'ENTENTE : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE des tâches ont été ajoutées au poste de Coordinatrice en loisirs par la nomination de Maryse Paradis comme directrice générale de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les compétences et l'expérience de la personne occupant présentement le poste permet ces ajouts de tâches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le syndicat, local 4929, afin de permettre un ajustement salarial à l'employée occupant le poste de Coordinatrice en loisirs.

POINT 7.2

RÉSOLUTION 2023-05-086

FÊTE DE LA FIDÉLITÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité « Fête de la fidélité »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière sous la forme d'un cocktail de l'amitié de l'Équipe pastorale de La Doré pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent féliciter les participants à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 120\$ à l'Équipe pastorale de La Doré pour le cocktail de l'amitié lors de l'activité « Fête de la fidélité ». Cette aide financière est conditionnelle à la tenue de l'évènement.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2023-05-087

DROIT DE PASSAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'une partie d'un sentier balisé utilisé par les quads et les motoneiges traverse un lot municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier le tracé dudit sentier afin de pouvoir utiliser le lot municipal pour le projet d'implantation de terrains de camping sans service de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'utiliser un lot privé afin de modifier ledit tracé du sentier;

CONSIDÉRANT les négociations entre les parties impliquées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la signature d'une servitude de passage pour le sentier de quad et motoneige. Le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

POINT 7.4

CYBERATTAQUE INFORMATIQUE

Le Maire informe la population que le système de communication par Internet de la MRC Domaine-du-Roy a été la cible d'une cyberattaque. Comme la Municipalité ainsi que toutes les municipalités de la MRC sont connectées sur le même réseau internet, toutes ont été touchées par cette attaque. Nous avons dû adapter le travail quotidien en fonction de cette réalité durant presque une semaine. Tout a été mis en œuvre afin d'éviter les rançons et les pertes de données personnelles. L'équipe d'Authen-Tic a fait un travail formidable en ce sens. La situation est revenue à la normale vendredi dernier et toutes les données personnelles des contribuables et de la Municipalité ont été préservées.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2023-05-088

MOTION DE FÉLICITATIONS AUTHEN-TIC

Une motion de félicitations est présentée unanimement à la firme Authen-Tic pour l'excellent travail effectué lors de la cyberattaque du système internet de la MRC Domaine-du-Roy dont la Municipalité de La Doré fait partie. Leur travail acharné a permis de minimiser les impacts pour toutes les municipalités touchées et ainsi préserver l'intégralité des données des citoyens et éviter des déboursés importants.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2023-05-089

LES LOUPS AU VOLANT : AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la tenue du Festival des Camionneurs et leur besoin d'utiliser la voie publique pour la tenue de leur parade annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Les Loups au Volant à utiliser la voie publique pour la tenue de la parade annuelle du Festival des Camionneurs prévue pour le 1^e juillet 2023. Un plan de circulation de la parade a été transmis à l'administration municipale.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2023-05-090

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE :
VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE (PPA-CE) : CHOIX DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la demande de la députée, madame Nancy Guillemette, de soumettre une programmation des travaux afin d'obtenir une subvention pour des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les travaux proposés par le service des travaux publics sur le chemin du Septième rang, l'avenue des Jardins Ouest et Est et la route St-Joseph Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le dépôt de la demande pour les travaux proposés par le service des travaux publics sur le chemin du Septième rang, l'avenue des Jardins Ouest et Est et la route St-Joseph Nord pour la somme de 165 000\$ pour l'exercice financier 2023, et ce, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale. Des travaux de 165 000\$ sont proposés.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2023-05-091

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-004 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 »

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le second projet de règlement 2023-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 » tel que présenté.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2023-05-092

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-005 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 »

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le second projet de règlement 2023-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 » tel que présenté.

POINT 12.3

RÉSOLUTION 2023-05-093

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-006 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers»

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le second projet de règlement 2023-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers» tel que présenté.

POINT 12.4

RÉSOLUTION 2023-05-094

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-007 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications »

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le second projet de règlement 2023-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications » tel que présenté.

POINT 12.5

RÉSOLUTION 2023-05-095

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-004 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 »

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-004 modifiant le plan d'urbanisme pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Domaine-du-Roy sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 12.6

RÉSOLUTION 2023-05-096

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-005 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 »

Avis de motion est donné par France Chapdelaine que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-005 modifiant le règlement de zonage numéro de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 12.7

RÉSOLUTION 2023-05-097

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-006 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers»

Avis de motion est donné par Lisa Boily que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-006 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 12.8

RÉSOLUTION 2023-05-098

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-007 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications »

Avis de motion est donné par Luc Bélanger que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-007 modifiant le règlement de zonage de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et

à apporter diverses modifications sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 12.9

RÉSOLUTION 2023-05-099

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est assujettie au règlement de zonage 2018-002;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 dudit règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation au règlement de zonage pour la propriété du 5060, rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible d'autoriser une demande de dérogation au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'à la compréhension des Membres du conseil municipal, c'est une demande de modification que la propriétaire voulait présenter;

CONSIDÉRANT le rapport de l'Inspecteur en bâtiment de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré refuse la demande de modification au règlement de zonage, et ce, afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2023-05-100

MONTAGNE À OUELLET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la Montagne à Ouellet fait partie du Parc régional de la Couronne;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer un entretien homogène dans toutes les parties du Parc régional de la Couronne afin d'assurer la pérennité des sentiers et la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été transmise au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – et que cette dernière a été acceptée pour une aide financière de 250 000\$ pour un projet de mutualisation de l'entretien des sentiers du Parc régional de la Couronne;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de définir les modalités d'entretien des sentiers par une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Maire et la Directrice générale à signer l'Entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Félicien, la Municipalité de la Paroisse de La Doré, la Municipalité de Saint-François-de-Sales, la Municipalité de Lac-Bouchette et la Municipalité de Chambord en lien avec l'entretien des sentiers du Parc régionale de la Couronne.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2023-05-101

ENDURO LA DORÉ : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, La Doré accueille une compétition d'enduro à moto;

CONSIDÉRANT QU'Enduro La Doré a présenté une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'un évènement est prévu pour du 28 au 30 juillet prochain et ne coïncide pas avec un autre évènement majeur à La Doré;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement amène une visibilité et un achalandage pour notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 5 000\$ à Enduro La Doré pour les activités prévues cet été.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2023-05-102

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

POINT 15.2

RÉSOLUTION 2023-05-103

DÉFI PISSENTLITS 2023

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par Miel&Co à participer à la 3^e édition du Défi Pissenlits qui a été lancé officiellement le 5 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la région y participent;

CONSIDÉRANT l'impact majeur qu'ont les abeilles dans la pollinisation et le rendement des récoltes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présentS que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- participe au Défi Pissenlits 2023 en s'engageant à retarder la tonte de gazon de la majorité de ses terrains jusqu'au début du mois de juin;
- s'engage à ne pas faire d'application de pesticides sur ses terrains pour toute l'année;
- invite ses citoyens, employés et clients à participer au défi;
- accepte que Miel&Co souligne sa participation sur son site Web et dans les différentes entrevues médiatiques.

Questions

POINT 16.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 17.0
RÉSOLUTION 2023-05-104
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h35, il est proposé par Michel Simard de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale